

**EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL DE GRIGNOLS**

N : 11/2014

Objet : Désignation des représentants du SIVOS de GRIGNOLS

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit mars à 20 heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Grignols, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre BAILLÉ, Maire.

Date de la convocation : 24 mars 2014 transmise le : 24 mars 2014
Membres élus : 15 Présents : 15 Exprimés : 15
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Membres présents : Jean Pierre BAILLÉ, Patrick BAYLET, Christian BEZOS, Lucienne BIES, Michel CARRETEY, Patrick CHAMINADE, Françoise DUPIOL TACH, Christine ESPAGNET, Marylène GACHET, Bernard JAYLES, Marianne LAGÜE, Claudine MAILLOU, Dominique MARROT, Christian MAUBARET, Roseline PIGANIOL, conseillers municipaux.

Membre absent excusé :

Membre absent non excusé :

Secrétaire de séance : Marianne LAGÜE

* * *

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 24 juin 1985 portant création du SIVOS de GRIGNOLS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire), puis l'arrêté du 23 janvier 2002 portant modification notamment de l'article 4 des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

Considérant qu'il convient de désigner 3 (trois) délégués titulaires et 3 (trois) délégués suppléants de la commune auprès du SIVOS de GRIGNOLS.

Après un appel de candidature, les listes de candidats sont les suivantes :

Candidats titulaires :

- Françoise DUPIOL TACH
- Christine ESPAGNET
- Christian MAUBARET

Candidats suppléants :

- Michel CARRETEY
- Patrick BAYLET
- Lucienne BIES

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne parmi ses membres les délégués suivants auprès du SIVOS de Grignols :

Les délégués titulaires :

- Françoise DUPIOL TACH
- Christine ESPAGNET
- Christian MAUBARET

Les délégués suppléants :

- Michel CARRETEY
- Patrick BAYLET
- Lucienne BIES

La présente délibération sera transmise au président du SIVOS de GRIGNOLS

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le 31 mars 2014.

LE MAIRE
Jean Pierre BAILLÉ.